

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CRYSTAL INVESTISSEMENT (ISIN : FR0010620724)

SICAV – Actions de Capitalisation EUR

FIA professionnel à vocation générale de droit français géré par Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Objectif d'investissement

Son objectif est, au travers d'une gestion discrétionnaire, d'obtenir une performance (nette de frais) supérieure à l'indice EONIA capitalisé + 2,5%, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, grâce à un portefeuille utilisant principalement des produits structurés incorporant des instruments financiers dérivés complexes, émis sous la forme d'EMTN, obligations, de certificats et de warrants.

#### Politique d'investissement

La SICAV peut être exposée jusqu'à 100% de son actif sur des titres intégrant des dérivés complexes (EMTN structurés, Titres négociables à moyen terme, Obligations structurées, Certificats, Warrants). La SICAV aura recours à l'utilisation de produits structurés dont les sous-jacents sont principalement les actions. En diversification de la stratégie, la SICAV peut également sélectionner d'autres classes d'actifs comme sous-jacents.

La SICAV pourra également intervenir sur des instruments dérivés en couverture, exposition ou arbitrage.

La SICAV dispose de règles de concentration des émetteurs allégées. En particulier, l'exposition à un émetteur pourra représenter jusqu'à 20% de l'actif net du portefeuille.

La SICAV peut être exposée jusqu'à 100% de son actif net en actions de grandes et moyennes capitalisations listées sur les marchés réglementés internationaux. Tous les secteurs et les styles de gestion sont admis.

L'exposition maximum de la SICAV au risque de change sera de 50% de l'actif net.

La SICAV peut être exposée jusqu'à 100% de son actif net en tous types d'obligations ou tous titres de créances négociables de toutes maturités. La majorité des investissements seront effectués sur obligations d'Etat, du secteur public ou d'émetteurs privés de notation minimum BBB-/Baa3 (selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion), La SICAV peut également être exposée dans la limite de 20%

maximum sur des obligations spéculatives (minimum CCC selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion) ou dans la limite de 20% en obligations non notées. Le recours aux agences de notation n'est ni systématique, ni mécanique. Les notations publiées résultent d'une confrontation régulière avec les analyses critiques réalisées en interne par la société de gestion. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et +7.

La SICAV peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE (eux-mêmes limités à 10% en OPC) et jusqu'à 50% en cumul de son actif net en FIA de droits Français ou de droits étrangers conformément à la Directive 2011/61/CE.

La SICAV s'autorise à s'exposer à hauteur maximale de 30% de son actif net sur les marchés émergents

#### Autres informations :

La devise de cette SICAV est l'Euro (EUR). Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

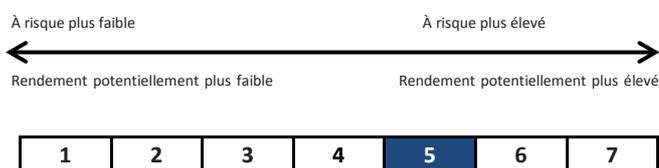
L'investisseur peut souscrire ou racheter ses actions avant le vendredi 12 heures (heure de Paris) (excepté les jours fériés légaux en France). Elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour, calculée en J+1 sur la base des cours de clôture veille et publiée en J+1. En cas de jour férié, la centralisation est réalisée le jour précédent.

En outre, une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse des mois de décembre de chaque année; celle-ci ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

Conformément à la réglementation, ce FIA est réservé aux investisseurs remplissant les conditions détaillées dans le prospectus.

**Recommandation:** Cet FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de le FIA étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le FIA ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

#### Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

Le FIA se situe actuellement au niveau « 5 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait notamment de sa gestion diversifiée d'allocation d'actifs : actions européennes et internationales, des produits de taux de la zone OCDE et de son exposition aux devises autres que l'Euro.

#### Risques additionnels qui ne sont pas adéquatement pris en compte par

#### L'indicateur de risque ci-dessus :

**Risque de contrepartie :** il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie qui serait incapable de faire face à ses obligations contractuelles et qui pourrait la conduire au défaut de paiement. Ce risque peut intervenir notamment dans le cadre de l'utilisation d'instruments dérivés conclus sur des marchés de gré à gré. Cette situation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FIA et générer une perte en capital pour l'investisseur.

**Risque de liquidité :** Le FIA peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du FIA dans son ensemble.

**Risque de crédit :** Il représente le risque de dégradation de la signature ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut entraîner une baisse du cours du titre et donc, proportionnellement, de la valeur liquidative du FIA.

**Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :** l'OPC peut utiliser des instruments dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers dont la valeur dépend de celles d'un actif sous-jacent. Les fluctuations du prix d'un actif sous-jacent, même si mineur, pourraient entraîner des variations importantes du prix de l'instrument dérivé correspondant. L'utilisation de dérivés à des fins de couverture dans un marché haussier pourrait réduire le potentiel de gain.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 2,00%

Frais de sortie 0%

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.*

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants 1.84% de l'actif net

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance 23,92% TTC de la performance au-delà de l'Eonia capitalisé + 2,5%.  
0.25% de performance a été prélevée au 31/12/2019.

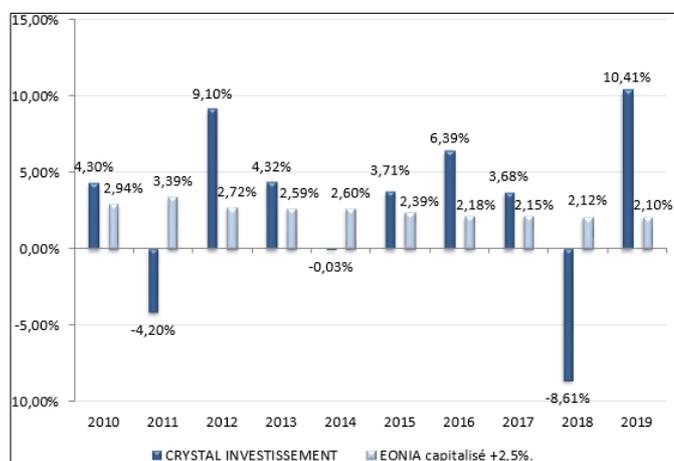
Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseiller ou de votre distributeur le montant effectif de ces frais.

Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent (i) ni les commissions de surperformance (ii) ni les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique Frais de fonctionnement du prospectus, qui est disponible auprès de la société de gestion ou sur [www.banque-hottinguer.com](http://www.banque-hottinguer.com)

## PERFORMANCES PASSES



Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances affichées à la date du 2 juillet 2018 ont été réalisées avant la date d'effet de la mutation dans des circonstances qui ne sont plus d'actualités.

Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Elles sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée/ de sortie sont exclus du calcul

L'indicateur de référence est EONIA capitalisé +2,5%.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Nom du dépositaire :** Crédit Industriel et Commercial (CIC)

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA :** de plus amples informations sur le FIA, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée – 63, rue de la Victoire – 75009 PARIS ou en ligne sur [www.banque-hottinguer.com](http://www.banque-hottinguer.com).

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative par action est disponible sur [www.banque-hottinguer.com](http://www.banque-hottinguer.com) ainsi qu'au siège social de la Société de Gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande. Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.

**Fiscalité :** le FIA est soumis à la législation fiscale en vigueur en France. Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du FIA peuvent être soumis à taxation. En fonction de votre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle. Pour de plus amples détails, veuillez consulter votre conseiller fiscal habituel.

Le statut FATCA de l'OPC, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est : Nonreporting IGA FFI Model 1.

Le présent FIA n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (« US Persons » dont la définition est disponible dans le prospectus).

La responsabilité de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Cet FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/09/2020.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet et gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.